

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 63 (1983)
Heft: 2

Rubrik: Flash sur les entreprises franco-suissees

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FLASH SUR LES ENTREPRISES FRANCO-SUISSES

La société **Bobst**, à Prilly-sur-Lausanne, qui fabrique des machines et appareils pour l'industrie des arts graphiques, a enregistré des résultats très encourageants en 1982. Les ventes à l'étranger se sont bien développées l'année dernière, particulièrement aux États-Unis et en France (ce qui semble avoir un peu surpris les dirigeants de la Société).

Tous les espoirs sont placés cette année dans une nouvelle machine, appelée FFG 24/24, considérée comme le projet de développement majeur de ces dernières années. Cette machine est destinée à la **production automatisée d'emballages en carton ondulé**.

Le 24 mars 1983, le Tribunal administratif de Versailles a rendu son jugement dans un contentieux qui opposait la **Société La Quinoléine** et les pouvoirs publics. La Société La Quinoléine, qui est une des filiales françaises du **groupe suisse Hoffmann-La Roche**, demandait l'annulation des mesures qui lui avaient été imposées au titre de la protection de l'environnement pour assurer la surveillance d'un ancien dépôt de déchets industriels. La demande de la Société a été entièrement rejetée par le Tribunal.

L'entreprise **Fougerolle** a été mandatée à la tête du groupement d'entreprises qui réalisera les **ouvrages souterrains de génie civil** d'un nouveau collisionneur de particules. Il s'agit d'un **tunnel de 27 km** de circonférence que l'organisation européenne pour la recherche nucléaire (le CERN, basé à Genève) doit construire à cheval sur la frontière franco-suisse, entre Genève et le pays de Gex (**617 millions de francs suisses** d'investissement).

L'entreprise zurichoise de **produits cosmétiques Juvena** a repris fin avril 1983 la société française de **parfums Grès**. L'association des deux entreprises est la conséquence logique d'une

collaboration qui dure déjà depuis quelque temps, la société Grès assurant la distribution des produits Juvena en France.

Avec cette acquisition, Juvena étend ses activités dans la haute parfumerie française. Quant à Grès, elle gardera son autonomie en tant que maison de haute couture et de parfums au sein du groupe Juvena et bénéficiera, pour la vente de ses produits, de la forte position que Juvena occupa sur les marchés d'Europe et d'Outre-mer.

Parfums Grès Paris a été fondée par M^{me} Grès, créatrice de mode connue notamment par sa ligne de parfum « Cabochard ». Juvena, pour sa part, appartient depuis 1977 au groupe londonien **British American Cosmetics**, (BAC). Fondée en 1954, elle est présente dans tous les pays d'Europe et dans plus de trente États du monde.

La **Société Sulzer Frères S.A.**, dont le Siège est à Winterthur, ainsi que les entreprises membres du Groupe Sulzer en Suisse et à l'étranger, traversent actuellement une phase assez difficile. En valeur, les commandes effectives ont passé de 4 361 millions de francs suisses en 1981 à 3 724 mio FS en 1982, ce qui représente une baisse des entrées de commandes de 14,6 % en une année. La **filiale française** du Groupe, la **Compagnie de Construction Mécanique Sulzer (CCM)**, qui occupe environ 1 450 personnes, semble être particulièrement touchée par la crise économique. Son bilan pour 1982 se solde par une perte d'environ 100 millions de francs français.

La « **Neue Zürcher Zeitung** » du 1^{er} mai 1983 laisse entendre que la CCM pourrait connaître le même sort que la filiale française du Groupe BBC, la Compagnie électromécanique (CEM), qui, après des années consécutives de pertes, a été cédée à la concurrence française, au début de cette année. La direction du Groupe Sulzer écarte absolument cette éventualité, bien décidée à soutenir la CCM, « qui occupe une place importante dans la stratégie du groupe ». Ce soutien implique une réorganisation de la Société et une **réduction du personnel**, dont les modalités sont actuellement discutées avec le Ministère français de la Recherche et de l'Industrie.

Le **groupe suisse Sandoz** vient de confier à sa filiale française, Sandoz Huningue SA (Haut-Rhin), la création d'un **centre mondial de recherche, de production et de commercialisation de pigments**. La production sera exportée dans l'ensemble du monde dans une proportion d'environ 95 %.

La mise en œuvre de ce projet implique un renforcement des effectifs de Sandoz Huningue avec la création d'un département d'une trentaine de spécialistes et techniciens, la construction de laboratoires de recherche et d'application et de bureaux.

La **Société des Produits Alimentaires et Diététiques (S.O.P.A.D.)** a changé de nom à la fin du mois de mai dernier et s'appelle désormais **S.O.P.A.D.-Nestlé**.

Cette modification, pour infime qu'elle puisse paraître, témoigne néanmoins d'une volonté d'ouverture vers l'extérieur et d'affirmation de l'attachement de la Société au groupe suisse Nestlé. La S.O.P.A.D.-Nestlé emploie actuellement en France plus de **6 400 personnes dans 11 usines** et représente en importance la deuxième filiale de Nestlé (après celle des États-Unis), avec près de 10 % du chiffre d'affaires du groupe. La S.O.P.A.D.-Nestlé est le **premier exportateur français de produits alimentaires de marque**. Elle couvre en outre 60 % du marché français des produits solubles à base de café et 60 % du marché des potages.

La **Société Autophon**, de Soleure, est depuis longtemps un fournisseur important de la S.N.C.F. pour les **équipements de transmission** utilisés dans les trains français. L'hebdomadaire « Valeurs actuelles » du 23 mai dernier laisse entendre que ce marché pourrait se fermer pour la filiale française de la société suisse, car un récent choix de la S.N.C.F. pour un contrat de 35 millions FF (avec la mise à l'écart de deux firmes françaises, Thomson et Halberthal) est actuellement remis en cause par le Ministère des Transports. Il semble toutefois que la Société Autophon puisse garder quelque espoir car ses prix sont moins élevés que ceux de ses concurrents français.